

**RioTinto**

Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean  
Société Immobilière Alcan Limitée

# Demande de travaux et requêtes en ligne



## Présenter une demande en ligne

Un nouvel outil de requêtes en ligne a été développé afin d'accélérer le processus de traitement de votre demande. Nous vous invitons à accéder à notre outil de demande en ligne en vous rendant au [www.energie.riotinto.com/demande](http://www.energie.riotinto.com/demande)



# Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean

Le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean est défini par un décret gouvernemental qui détermine les travaux pouvant être effectués par Rio Tinto, encadre le mode de gestion du lac Saint-Jean et établit le processus de participation avec le milieu.

Les travaux qui s'inscrivent dans le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean proviennent des besoins exprimés par la communauté, en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux, économiques et techniques. Rio Tinto s'engage à intervenir, dans des délais raisonnables, lorsqu'une situation d'érosion causée par le rehaussement du niveau du lac Saint-Jean et l'impact des vagues se présente.



## Faire une demande en ligne

Ayez en main votre numéro de bail, votre numéro de privilège d'accès ou votre adresse civique au moment de compléter votre demande en vous rendant au [www.energie.riotinto.com/demande](http://www.energie.riotinto.com/demande)

Signalez au Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean un problème d'érosion des berges constaté dans votre secteur ou présentez une requête pour obtenir des travaux. Vos demandes sont importantes. Elles permettent, avec la surveillance du territoire et l'arpentage annuel des 50 km de plages suivies, d'identifier les travaux à réaliser par le Programme.

Prenez des photos de la situation de près, mais aussi des photos de loin, de manière à permettre de juger l'ensemble de la situation.



## Traitement des demandes

› Si la demande est acceptée, les travaux seront généralement réalisés dans un délai d'une année.



## Les différentes étapes

- 1 › **Validation des informations fournies**
- 2 › **Analyse de l'historique du secteur** (arpentage et historique des travaux réalisés)
- 3 › **Visite du terrain pour prendre connaissance de la situation**
- 4 › **Prise de décision**
- 5 › **Processus de planification et de réalisation des travaux (12 mois)**
  - Inscription des travaux à la programmation préliminaire
  - Consultation
  - Plans définitifs
  - Demandes et réceptions des autorisations
  - Appels d'offres
  - Sélection de l'entrepreneur et début des travaux



# Principaux types de travaux de protection pris en charge



## Maintien des largeurs de plage

Les travaux de protection de plage consistent essentiellement en du rechargement de sable (0-5 mm) ou de gravillon (0-20 mm). Lorsqu'il ne suffit pas, des structures telles que des épis et des brise-lames peuvent être utilisées. Près de 95 % des travaux consistent principalement à entretenir des ouvrages déjà présents, tandis qu'environ 5 % des travaux servent à mettre en place de nouvelles structures.

- **Rechargement de plages**
  - Augmente le volume et la largeur des plages
  - Crée une zone tampon pour protéger la berge
  - Durée de vie typique au lac Saint-Jean : 5 à 7 ans
- **Épis**
  - Favorisent la rétention des matériaux sur la plage pour protéger les berges
  - Apportent une certaine stabilité de la plage
- **Brise-lames**
  - Favorisent la rétention des matériaux sur la plage pour protéger la berge
  - Bloquent en partie l'énergie des vagues



## Secteurs sans plage

Les principaux types d'intervention pour la protection directe des berges sont l'aménagement de perrés ou d'empierrements, ainsi que différentes techniques mixtes de végétalisation des ouvrages.

- **Perrés et empierrements**
  - Structures de pierres servant à protéger la berge de l'action des vagues
- **Technique de génie végétal**
  - Minimise les problèmes d'érosion et de stabilisation des sols
  - Rehausse la valeur esthétique et écologique



Le programme ne prend pas en charge les bris aux infrastructures riveraines (prises d'eau, quais, aménagements, etc.), les remblais ou les travaux liés à l'esthétique.

Un outil pour vous :  
**Geotopus**

Rio Tinto met à la disposition du public un outil interactif qui vous permet de suivre l'évolution de la largeur des plages à travers les années. Rendez-vous sur notre site Internet pour y accéder.

# Société Immobilière Alcan Limitée

La Société Immobilière Alcan Limitée (SIAL) administre 1500 baux de villégiature et 1600 privilèges d'accès pour ses terrains autour du lac Saint-Jean. Tout comme pour le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean, la gestion du SIAL repose sur l'équilibre entre les aspects sociaux, environnementaux et économiques. Le SIAL agit de manière responsable, avec le souci des intérêts du milieu, dans le but de maintenir une cohabitation harmonieuse avec les locataires et propriétaires riverains, tout en favorisant l'accès au lac Saint-Jean.



## Si vous avez un bail avec la SIAL, vous devez faire une demande lorsque vous avez des modifications à faire sur le terrain. Voici les documents que vous devez fournir lors de votre demande en ligne :

- › **Coupe d'arbre ou de branche**  
Photo avec les arbres à couper. Ceinturez les arbres avec du ruban orange ou autre, afin qu'ils soient facilement identifiables. Vous devez aussi vous assurer que les arbres concernés sont bel et bien situés sur le terrain loué, et non sur la ligne mitoyenne.
- › **Installation d'une conduite d'eau de type crépine ou d'une gélinite**  
Croquis de localisation (diamètre et profondeur de tuyau). Dans les zones de perré, vous devez fournir une confirmation écrite que le tuyau d'alimentation sera installé sous le perré par forage dirigé.
- › **Construction d'une installation septique**  
Plan d'implantation et étude de caractérisation des sols.
- › **Démantèlement de bâtiment**  
Demande écrite. Aucun document nécessaire, il faut seulement être conforme à la réglementation municipale.
- › **Construction ou agrandissement de bâtiment (résidence, garage, remise, etc.)**  
Plan d'implantation, incluant les dimensions de la construction et les distances par rapport aux limites de propriété.
- › **Installation ou réfection d'un quai**  
Croquis de localisation (incluant le type de quai et les dimensions de celui-ci).
- › **Installation d'un puits artésien**  
Croquis de localisation et caractéristiques du puits.
- › **Installation d'une piscine ou d'un spa**  
Croquis de localisation (incluant le type de piscine et les dimensions de celle-ci).
- › **Travaux de végétalisation, accès à l'eau, etc.**  
Demande écrite incluant un croquis décrivant le type de travaux, les dimensions de l'intervention (longueur, hauteur et largeur) et le calibre des matériaux utilisés.



## Traitement des demandes

- › Généralement dans un délai de 30 jours



La demande en ligne doit être réalisée avant la demande de permis à votre municipalité. Les documents doivent obligatoirement être joints au moment de faire votre demande.

### Pour plus d'information

Pour toutes questions concernant le Programme de stabilisation des berges ou pour signaler une situation d'érosion : 418 668-0151  
communications.ee@riotinto.com

[www.energie.riotinto.com](http://www.energie.riotinto.com)



### Abonnez-vous à notre infolettre

*Berges en bref* sur la page d'accueil de notre site Internet.